

Après le retour des hirondelles et la sortie des tondeuses de leur période de repos, revoici la newsletter d'été du Pôle GD !



Des nouvelles du Pôle

- Campagne de communication "zéro pesticide"
- Invitation à nos 10^e Rencontres Techniques
- Les communes prennent la pose !
- Nos prochaines formations

Articles

- PWRP : premier bilan après un an de période transitoire
- Le désherbage non-chimique en Wallonie en quelques chiffres
- Retour sur nos journées "Cimetière sans pesticide"
- Agenda des évènements espaces verts

Bonne lecture !

Zoom sur ...

Viroinval,
ou comment optimiser des moyens limités



Des nouvelles du Pôle GD ...

Le Pôle GD lance une campagne de communication sur la réduction des pesticides

Beaucoup de communes l'ont demandé : il faut une communication régionale sur le Programme Wallon de Réduction des Pesticides. Le Pôle GD a donc décidé de lancer une campagne de communication sur le sujet, et nous comptons sur les communes et tous nos partenaires pour soutenir cette action et amplifier son impact !

Trois personnages décalés pour donner vie au message

L'objectif de cette campagne est d'abord d'informer les citoyens wallons que les communes ont l'obligation d'abandonner les pesticides, mais surtout de mettre en avant des solutions écologiques : la tolérance aux "sauvageonnes", la végétalisation des surfaces et le désherbage alternatif. Le concept de la campagne, développé avec une agence de communication spécialisée, est que chacune de ces trois alternatives soit présentée sur un ton décalé, par un personnage qui prendra vie virtuellement à travers une page **facebook**. La campagne mise en effet largement sur le marketing viral à travers les réseaux sociaux, mais des encarts publiés dans la presse ce mois-ci serviront de tremplins vers le Web. Rendez-vous dans Métro, Proximag, Deuzio, Bioinfo et Greenpaper.



Sur les affiches, l'information est volontairement brève et simplifiée à l'essentiel. L'idée est d'attiser la curiosité et guider le public vers Internet. Le Pôle GD alimentera régulièrement les pages de chaque personnage en publiant des photos, des messages, des posts qui illustrent leur alternative préférée aux

pesticides :

- * Flore a opté pour le look "sauvageonne" : elle prône l'**acceptation de la végétation sauvage**, alias "les mauvaises herbes" ;
- * Le kif de Lucas, c'est la **végétalisation des surfaces**, autrement dit le principe "enherber plutôt que désherber" ;
- * Marc bichonne son style précis : il prône le **désherbage alternatif**, notamment manuel.

Puisque cette campagne vise le grand public, il est primordial que le message dépasse nos réseaux professionnels pour atteindre la sphère privée. C'est pourquoi nous avons misé sur cette forme amusante et décalée.

Nous comptons sur vous !

Pour donner un maximum d'ampleur à cette campagne, le Pôle GD encourage les communes et ses partenaires associatifs à la diffuser aussi bien dans leur entourage professionnel que privé.

Alors, n'hésitez pas :

- * diffusez la page web de la campagne,
- * ajoutez les personnages comme amis sur facebook et partagez leurs pages,
- * likez et partagez leurs posts,
- * ajoutez des commentaires, des photos, des exemples d'alternatives aux pesticides que vous avez vues dans un espace public ou que vous avez appliquées chez vous,
- * publiez nos affiches dans vos propres canaux de communications : bulletin communal, revue, site web, newsletter...
- * imprimez des affiches et exposez-les là où elles seront les plus visibles.

Un **kit de diffusion** qui reprend tous les documents et informations utiles pour relayer la campagne est téléchargeable via :

www.gestiondifferentiee.be/campagneopesticide

Merci d'avance pour votre soutien !



10^e Rencontres Techniques du Pôle GD : "Votre commune, naturellement !"

Le **16 juin prochain**, à **Courrière** (région namuroise) auront lieu les 10^e Rencontres Techniques du Pôle GD, consacrées cette année aux méthodes de gestion favorables à la biodiversité.

L'occasion de (re)découvrir de nombreuses méthodes testées et adoptées par de plus en plus de communes.

Au programme du matin : de nombreux retours d'expériences de gestion d'espaces verts compatibles avec le respect et le développement de la biodiversité.

L'après-midi, diverses démonstrations se succéderont. Vous pourrez par exemple assister à des matchs entre une faux et une débroussailleuse, à des tests de plusieurs machines de désherbage alternatif sur des revêtement variés, à une démonstration de chiens de bergers utilisés en éco-pâturage...

Nous vous donnons donc rendez-vous ce 16 juin, au Château-ferme de Courrière !

Inscription gratuite mais obligatoire (repas offert) !

Cliquez sur l'image ci-dessous pour en savoir plus et vous inscrire.



Les communes prennent la pose !

Nouvelle expo photos, spéciale GD !

Le Pôle GD a mis sur pied une nouvelle exposition mettant en scène des belles réalisations d'aménagements en gestion différenciée. Vingt-cinq panneaux en forex au format A3 mettront en valeur les résultats des efforts de nos communes. A découvrir en première mondiale le 16 juin au Château de Courrière ! L'expo-photo sera ensuite mise à la disposition des administrations ou associations souhaitant l'emprunter pour leurs événements.

Infos : anne@gestiondifferentiee.be

Nos prochaines formations

Voici notre dernière formation prévue pour 2015. Cliquez sur le lien en bleu pour voir le programme complet.

* [La Communication au service de la GD](#) : 7 et 8 septembre, à Namur

Articles

PWRP : premier bilan après un an de période transitoire

Voilà un an que les services publics wallons sont entrés dans la période de transition vers le zéro pesticide, qui s'achèvera en juin 2019. Où en sont les gestionnaires publics dans la réduction des pesticides ? Quelles alternatives ont-ils choisies ?

Réduction des pesticides : état des lieux

Les registres "phyto" 2014 constituent une source d'information intéressante pour dresser un premier état des lieux. Il s'agit des registres des produits phytopharmaceutiques envoyés par les services publics à l'administration régionale, conformément à l'article 67 du Règlement (CE) 1107/2009 et à l'article 2, 1° de l'Arrêté ministériel du 4 mars 2014 relatif au plan de réduction de l'application des produits phytopharmaceutiques dans les espaces publics. Au 31 janvier 2015, 164 registres avaient été envoyés par les différents services publics, dont 139 par des administrations communales. Fin avril 2015, 70 registres communaux manquaient encore à l'appel.

Combinés aux informations dont dispose le Pôle GD, les registres indiquent que la Wallonie compte **déjà 32 communes en zéro pesticide**, auxquelles s'ajoutent **39 districts** routiers du SPW ! Certaines ont arrêté leur utilisation le 1er juin 2014, afin d'éviter les contraintes liées à la période transitoire (plan de réduction, balisage,...), mais sans forcément disposer d'un plan de gestion sans pesticide, ni du matériel adéquat. D'autres avaient pris un peu d'avance en entamant une réduction progressive il y a plusieurs années, soutenue par un plan de gestion différenciée et/ou des investissements dans du matériel de désherbage non chimique (Nivelles, Anderlues,...).



Sans surprise, les cimetières sont les espaces où l'utilisation de pesticides est la plus importante. Pourtant, d'après les informations récoltées par le Pôle GD, au moins 45 cimetières wallons sont actuellement gérés sans pesticide ! En effet, parmi les communes qui n'ont pas encore complètement abandonné les pesticides, certaines ont choisi un ou plusieurs cimetières pilotes pour tester des alternatives. Les exemples de Marche-les-Dames et de Gelbressée à Namur commencent à être bien connus, mais nous pouvons aussi citer celui de Vaux-sous-Chèvremont à Chaudfontaine et celui de Beauvechain.

Il ressort aussi de ces registres des cas d'utilisations inadéquates (et donc illégales) de pesticides. Par exemple, le Bofix n'est pas agréé pour traiter des terrains en gravier et l'agrément du Garlon (aujourd'hui appelé Garlon Super) a été retiré. Nous attirons d'ailleurs l'attention sur le fait que l'agrément du Zapper (un des herbicides les plus utilisés; n° 9170P/B) a été retiré en juin dernier pour les terrains revêtus non cultivables. Notons aussi que certains gestionnaires ont rapporté des utilisations d'herbicides sur des pelouses et même parfois dans les filets d'eau, ce qui est pourtant interdit depuis 1984 !



Exemples de pratiques interdites

Nous encourageons donc les gestionnaires à bien vérifier, avant toute utilisation d'un pesticide :

- * que l'agrément du produit est toujours valable¹,
- * que le produit est agréé pour le type de surface qui sera traitée (et le type d'organisme ciblé)¹,
- * que cette utilisation est bien conforme à la nouvelle loi,²
- * et, à partir du 25/11/15, que les personnes qui pulvérisent et celles qui achètent les produits ou donnent les consignes de pulvérisation détiennent une phytolice (voir sur www.phytolice.be).

¹ www.phytoweb.be

² Arrêté du gouvernement wallon du 11 juillet 2013 [2013/204850] (www.gestiondifferentiee.be/professionnel/les-pesticides-/377/2)

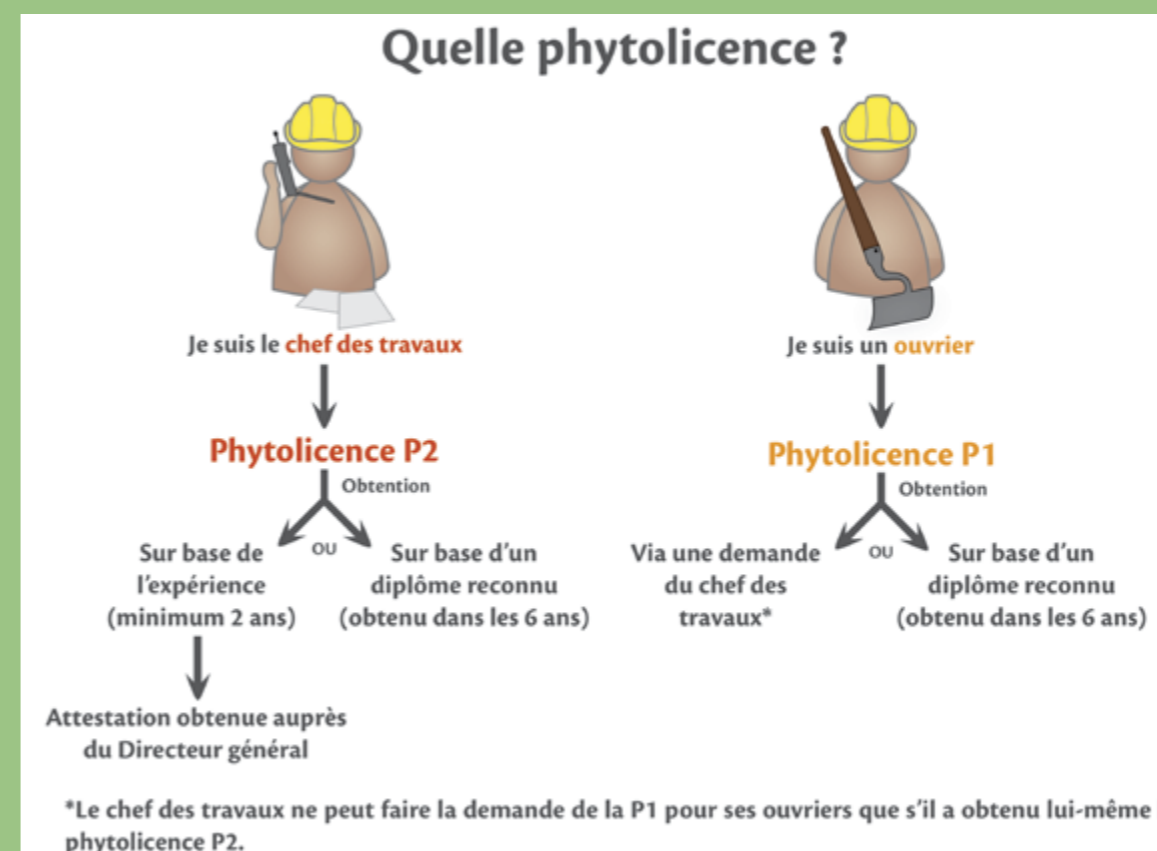
Enfin, nous invitons les communes qui n'ont pas encore envoyé leur registre "phyto" 2014 à le transmettre au plus vite à l'administration régionale : registre.pesticides.dgarne@spw.wallonie.be

NB : le Pôle GD peut leur fournir un canevas de tableau à compléter.

Phytolice : attention, le 31 août approche à grand pas !

Ce **31 août** prochain marque la limite pour l'obtention de la phytolice sur base du diplôme. Faites donc votre demande au plus vite !

Faites votre demande de phytolice en ligne ou en version papier en surfant sur le site internet : www.phytolice.be



Votre local phyto est-il aux normes ?



Afin de respecter toutes les exigences de mise aux normes du local phyto, le Comité régional PHYTO, PhytEauWal et PreventAgri ont uni leurs efforts pour réaliser un outil complet destiné à faciliter la mise en conformité de votre local phyto et respecter les règles de sécurité.

Ce guide est téléchargeable sur simple demande via : www.phyteauwal.be

Désherbage non-chimique : vers quelles alternatives les communes se tournent-elles ?

Le Pôle GD a rassemblé toutes les données dont il dispose concernant les alternatives aux pesticides mises en place dans les communes. Ces données sont issues aussi bien de sondages diffusés par mail que d'observations de terrain ou encore d'informations notées lors de nos diverses rencontres avec les gestionnaires. Presque toutes ces données datent de moins d'un an. Au total, nos informations sur l'équipement de désherbage concerne 150 communes sur 262. Tous les pourcentages présentés ci-dessous sont calculés sur ces 150 communes.

La plupart des communes sont équipées

Ces données nous permettent d'estimer que 83% des communes disposent d'au moins une machine de désherbage thermique ou mécanique. Parmi les 17% restants, qui n'ont pas d'autre alternative que des binettes, au moins trois parviennent malgré tout à entretenir leurs espaces sans pesticides.

Les méthodes mécaniques semblent avoir plus de succès que le thermique, puisque près de 56% des communes en sont équipées. Il s'agit le plus souvent de brosses, mais aussi parfois de herbes ou de rabots de pistes. En réalité, la plupart d'entre elles n'ont pas attendu le récent changement de législation pour acquérir ce type de matériel. Dans la mesure où le désherbage chimique des filets d'eau est interdit depuis 1984, il n'est pas étonnant de constater que beaucoup de communes possèdent depuis longtemps un camion-brosse (voir figure 1). D'autres font appel à une entreprise privée pour ce type de tâche, tandis que certaines s'en acquittent elles-mêmes avec les moyens du bord (débroussailleuse, balai, pelle,...). Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler de désherbage, notons aussi que certaines communes utilisent une débroussailleuse pour gérer la végétation sur les revêtements pavés.

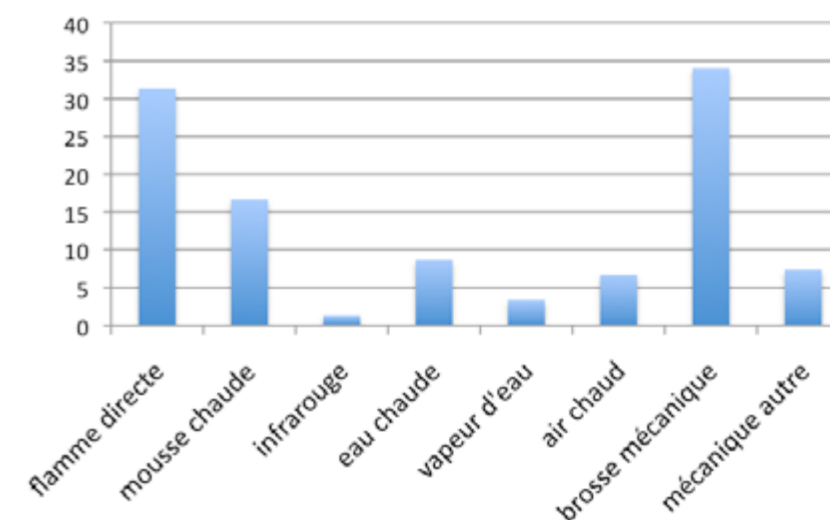


Figure 1 : Pourcentage de communes équipées en machines de désherbage alternatif

Le désherbage thermique dans les communes est quant à lui plus récent. Environ la moitié des communes (51%) ont au moins une machine thermique. Dans la majorité des cas, il s'agit de petit matériel à flamme directe, de type chalumeau ou caisson (figure 1). Notons le cas particulier des sept communes du GAL Pays des Condruses, qui travaillent avec deux machines mutualisées (une à eau chaude et une à air chaud -plus d'info sur <https://www.youtube.com/watch?v=maReE1xEqGc>).

Les communes sont-elles satisfaites de leur matériel ?

Le Pôle GD n'a pas, à proprement parler, réalisé d'étude de satisfaction concernant les différentes machines de désherbage non chimique. Cependant, il semble que l'efficacité objective d'une machine n'est pas le facteur le plus



déterminant dans le niveau de satisfaction. En effet, il n'est pas rare, pour une même machine, d'entendre des avis radicalement différents venant de deux communes ! Il arrive même qu'au sein d'une équipe les avis divergent fortement. Il semble donc que le principal facteur déterminant la satisfaction pour une machine soit le niveau de motivation de son utilisateur, qui dépend aussi de la connaissance des dangers des pesticides. Un ouvrier qui ne croit pas à ces dangers sera certainement peu enclin à assumer les interventions plus fréquentes imposés par les méthodes alternatives.

Cependant, parmi les communes possédant des désherbeurs à flamme directe, nous en avons recensé une dizaine (21% des cas) qui ont reconnu que ces machines étaient très peu (voire jamais) utilisées, car jugées trop peu rentables ou dangereuses. Les autres machines thermiques ne semblent pas avoir subi le même sort, mais notons que dans la plupart des cas, il s'agit d'acquisitions plus récentes. En effet, en 2010 on comptait déjà plusieurs communes équipées de désherbeurs à flamme directe, tandis que pour les autres machines thermiques, la plupart des achats recensés datent des deux dernières années. Il faudra donc attendre avant d'avoir le recul nécessaire pour juger du succès de ces machines. Il se pourrait aussi que les machines abandonnées aient été achetées sans réflexion ni concertation des ouvriers. Parmi les machines de désherbage non chimiques, les brûleurs de type chalumeau sont les machines les moins coûteuses du marché (moins de 1000€). On peut supposer que lorsqu'il s'agit d'un investissement plus important (pouvant aller jusque 50.000€), les responsables prennent plus la peine de réaliser un plan de désherbage et de faire une étude de marché. Par ailleurs, lorsqu'un marché concerne de telles sommes, on oublie moins souvent de demander dans le cahier des charges une formation à l'utilisation de la machine !

Par contre, plusieurs communes ont pris le temps d'étudier la question sur base de l'inventaire des espaces et de demander des retours d'expérience à leurs voisins avant de choisir leur matériel. Certaines ont même loué différentes machines afin que leur personnel puisse les tester en conditions réelles. Rajoutons enfin que plusieurs communes attendent encore que leur inventaire des espaces soit terminé afin d'acheter la ou les machines les plus adaptées.

Le Pôle GD recommande vivement de suivre l'exemple de ces communes.

Des alternatives préventives encore sous-exploitées

Ce n'est pas un secret, les méthodes de désherbage mécaniques et thermiques ont des inconvénients importants : impact négatif sur l'environnement (consommation de carburant, dégagement de CO₂, nuisances sonores...), coût souvent élevé à l'achat et à l'utilisation, efficacité variable... Il n'est donc pas surprenant de voir que beaucoup de communes misent sur la prévention du désherbage, soit comme alternative principale, soit en complément de méthodes curatives.



Plantes couvre-sols à Mont-Saint-Guibert

Sans surprise, la plus fréquente des méthodes préventives est le paillage (dans 82% des communes recensées), technique utilisée depuis longtemps pour éviter le désherbage au pied des arbres et dans les parterres. Dans un récent sondage, 58% des communes ont déclaré utiliser des plantes couvre-sols, mais d'après nos observations,

cela semble surestimé. Au fil de nos visites dans les espaces communaux, peu de communes exploitent vraiment le potentiel de cette pratique. Cela peut s'expliquer par le manque de personnel communal qualifié en horticulture. Mais on peut s'attendre à voir les plantes couvre-sols se développer dans les espaces communaux, notamment dans les cimetières, grâce aux conseils proposés par l'asbl Ecowal.

Une autre méthode encore trop peu utilisée d'après les observations de terrain du Pôle GD est l'enherbement des revêtements. D'ailleurs, dans les sondages, seuls 22% des communes disent avoir volontairement enherbé une surface pavée ou couverte de gravier, soit en semant soit en laissant la végétation naturelle coloniser



Enherbement au cimetière de Genappe

le revêtement. C'est probablement dû à la crainte de réactions des citoyens face à cette pratique. Pourtant, l'enquête réalisée par le Pôle GD en 2012 a montré que cette crainte n'était pas fondée et les retours d'expérience de communes abondent dans le même sens.



Enfin, notons qu'en plus des méthodes préventives, la majorité des communes (61%) déclarent avoir une certaine tolérance aux "mauvaises herbes". Dans certains cas, il s'agit plus d'une fatalité que d'une réelle volonté. Mais pour d'autres gestionnaires, l'acceptation de la végétation spontanée dans les espaces publics fait bel et bien partie du plan de désherbage.

En conclusion à ce premier bilan, disons que si seule une minorité de communes wallonnes est déjà parvenue au zéro pesticide, la majorité est en bonne voie de l'atteindre pour l'échéance fatidique de juin 2019. Le Pôle GD poursuivra son travail pour les aider à développer leur propre stratégie "zéro phyto", en puisant dans le panel de méthodes alternatives, aussi bien curatives que préventives.

Retour sur nos journées "Entretenir un cimetière sans pesticide. Comment faire ?"

Durant le mois d'avril, le Pôle GD a organisé, en collaboration avec l'UVCW, quatre journées d'études dont le thème portait sur le "zéro pesticide" dans les cimetières.

Afin de toucher un maximum de communes, ces journées ont été réalisées dans 4 provinces distinctes et plus précisément à Dour, Namur, Lasne et Huy.



Au total, ce sont environ 350 personnes venant de 140 communes différentes qui ont pu faire le plein d'informations, afin d'adopter une gestion de leurs cimetières respectueuse de l'environnement et de la santé des citoyens.

Durant la matinée, organisée par l'UVCW, les participants ont pu bénéficier de l'expérience de différents intervenants touchant sur des thématiques diverses : obligations liées au PWRP, aménagements permettant d'espacer ou d'éviter le désherbage, état des lieux des techniques alternatives et préventives au désherbage chimique, astuces de communication, aides apportées par les facilitateurs... Les communes de Mons, Nivelles, Court-Saint-Etienne et Braives sont également venues témoigner de leur expérience "zéro pesticide".

L'après-midi, mise en œuvre par le Pôle GD, était consacrée aux visites de terrain. Ainsi, chaque participant a eu la possibilité de se rendre dans un cimetière géré sans pesticide.

Dans les cimetières d'Elouges (Dour) et de Huy, les actions curatives comme les désherbeurs thermiques et mécaniques ont été mises à l'honneur. Pour ce faire, nous avons pu compter sur la participation des entreprises Rajo, Greenagri et Genin Horticole, trois sociétés actives dans le domaine du désherbage alternatif.

A l'inverse, les visites des cimetières de Lasne, Marche-les-Dames et Lives-sur-Meuse (Namur) étaient consacrées aux techniques préventives, comme l'enherbement ou l'installation de plantes couvre-sols.

Nous espérons que ces journées permettront aux personnes présentes d'élaborer diverses pistes d'amélioration afin de tendre vers une gestion plus écologique de leurs cimetières.

Pour retrouver les exposés des intervenants, [cliquez ici](#).



Cimetière de Lasne

Agenda des évènements espaces verts

Retrouvez ci-dessous une liste d'évènements "espaces verts". Cliquez sur le lien en [bleu](#) pour accéder à toutes les informations sur chaque évènement.

* 16 juin, à Courrière : [10^e Rencontres Techniques du Pôle GD : "Votre commune, naturellement !"](#)

* 3 juin, à Arlon : [matinée de démonstration de matériels de désherbage alternatif](#)

* 8 juin, à Bruxelles : colloque ["La Belgique vers des villes sans pesticide"](#)

Le Pesticide Action Network Europe (PAN Europe), réseau européen travaillant sur la toxicité des pesticides et sur l'adoption d'alternatives écologiques, a décidé de soutenir activement les communes dans leur démarche vers le "zéro pesticide".

C'est pourquoi, le PAN organise ce lundi 8 juin 2015 à Bruxelles, en collaboration avec le Pôle GD, Adalia et de nombreuses autres associations, un colloque sur la suppression de l'utilisation des pesticides dans les espaces publics.

Ce colloque sera l'occasion d'échanger les pratiques entre toutes les communes de Belgique et sera illustré par des exemples venant de l'étranger (France, Grande Bretagne, Danemark).



Sentiers.be

* Appel à projet "Semaine des sentiers"

Cette année encore, l'asbl Sentiers.be lance son appel à projet (anciennement "Rendez-vous sur les sentiers") qui vise à inciter les citoyens, les communes, les groupes de marche, les associations locales, les syndicats d'initiative, etc. à réaliser des activités de réhabilitation d'un sentier ou d'un chemin ou toute autre activité mettant en valeur ceux-ci (marche, inauguration, etc.).

Ces activités peuvent avoir lieu durant toute l'année. Mais une semaine sera consacré à la mise en valeur de tous les travaux réalisés (dernier coup de sécateur, inauguration, balade...). Cette année, c'est la **semaine du 12 octobre et plus particulièrement le week-end des 17 et 18 octobre** qui ont été retenus. Bloquez déjà cette date dans vos agendas !

Pour vous inscrire : <http://www.sentiers.be/agir-pres-de-chez-soi/semaine-des-sentiers/semaine-sentiers-formulaire-dinscription/>

Contact : boris.nasdrovsky@sentiers.be ou 081/39.08.11



Zoom sur ...

... Viroinval, ou comment optimiser des moyens limités

A cheval sur l'Ardenne et la Caestienne, Viroinval est l'unique commune du Parc Naturel Viroin-Hermeton. Avec ses 5800 habitants (sur 12 100 ha), elle fait partie des communes les moins peuplées de la Province de Namur. Si beaucoup de maisons sont occupées comme secondes résidences par une population aisée, Viroinval est pourtant parmi les communes les plus pauvres de Wallonie, avec beaucoup d'habitants dépendants du CPAS. Le Pôle GD a rencontré Baudouin Schellen, Echevin des travaux, et Mathieu Sobry, Contrôleur des travaux, pour en savoir plus sur la démarche environnementale de cette commune très rurale, où la nature est un attrait touristique.

Grâce au Parc Naturel, Viroinval bénéficie d'une expertise sur les questions de biodiversité et d'environnement. Le service travaux n'a donc pas encore eu besoin d'être accompagné par le Pôle GD pour mettre en place des pratiques favorables à la biodiversité. Mais au niveau du désherbage, les efforts sont relativement récents. "Il y a encore trois ans, tout était encore désherbé chimiquement, y compris les filets d'eau", reconnaît Baudouin Schellen, "et on utilisait plus de 120 l d'herbicides par an". Sachant que la législation allait évoluer, il a poussé le service travaux à réduire ces produits, qui aujourd'hui ne sont utilisés que dans les cimetières.

L'équipe d'entretien, composée d'une douzaine d'ouvriers, de deux fossoyeurs, et de quelques PTP et "articles 60", est parvenue à ce résultat sans machine de désherbage élaborée. La plupart des espaces pavés sont entretenus à l'aide de brosses fixées sur des



débroussailleuses. Cela implique évidemment une présence accrue de végétation spontanée sur ces revêtements. Un seul passage de brosse à la fin de l'été est réalisé pour remettre les revêtements en état avant l'hiver. En attendant, le passage des piétons et des véhicules limite le développement de la végétation. Des articles sont parus dans le bulletin communal et sur le site internet pour informer la population et l'amener à tolérer ces "mauvaises herbes". Un article intitulé "Viroinval : des trottoirs à nouveau verts ?", paru sur L'Avenir.net le 18/09/2013 témoigne d'ailleurs que cette politique de tolérance ne date pas d'hier.

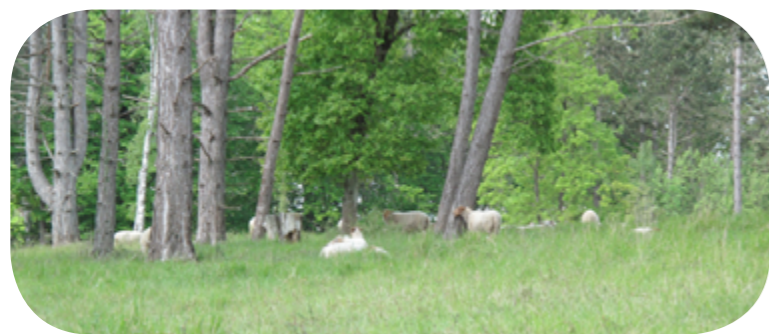
Dans les nouveaux aménagements, comme l'accès à l'ancienne gare d'Olloy, des revêtements en dalles alvéolées engazonnées ont été mis en place pour stabiliser le sol, tout en intégrant la végétation de manière harmonieuse. Une autre astuce qui a permis de réduire les herbicides est l'utilisation, en grande quantité, de paillage issu du broyage des déchets ligneux. La commune propose en effet aux citoyens un service de broyage gratuit à domicile et utilise les copeaux aux pieds des plantations.



Si aujourd'hui les allées des cimetières sont encore désherbées chimiquement, des solutions sont déjà envisagées. Le petit cimetière de Le Mesnil devrait prochainement faire l'objet d'un essai d'engazonnement et M. Sobry se renseigne sur les petites machines de désherbage mécanique. Notons que, dans le cadre d'un projet BiodiBap', des fruitiers palissés ont été plantés sur les murs des cimetières.

Mais la plus grande originalité des pratiques de gestion à Viroinval est certainement le pâturage extensif. Huit autres communes wallonnes appliquent – à notre connaissance – l'éco-pâturage dans au moins un de leurs espaces verts. Mais à Viroinval, ce sont 250 ha que les moutons Roux Ardennais entretiennent. Cette pratique a été amorcée par le PCDN de Viroinval, mais c'est dans les années 2000 qu'un berger a été engagé dans le cadre du projet LIFE Haute-Meuse, pour mener un troupeau de quelques 400 bêtes. Depuis la fin de ce projet, le pâturage est





coordonné par le DNF (Département Nature et Forêts du SPW). Le berger fait paître ses moutons à l'intérieur d'une clôture mobile, à raison de 2 à 3 ha à la fois. Tous les 8 à 10 jours (selon un plan de gestion défini par le Parc Naturel), la clôture est déplacée pour

entretenir une autre zone. Cette pratique coûte environ 500 € par an et par hectare, y compris la gestion complémentaire, maintenant prise en charge par le DNF. Le pâturage est tellement extensif qu'il ne suffit pas à maintenir le milieu ouvert. Une fauche du refus¹ ou un gyrobroyage des ligneux est souvent nécessaire pour que la végétation ne se referme pas. En plus de ces sites de haute valeur biologique, l'éco-pâturage est occasionnellement appliqué dans un verger conservatoire de la commune et un terrain de football désaffecté.

L'éco-pâturage trouve très bien sa place dans le paysage très rural de cette commune, où le patrimoine naturel constitue indubitablement le principal attrait touristique. La commune s'est d'ailleurs arrangée pour que ses 300 km de sentiers balisés soient bien entretenus, permettant aux visiteurs de profiter du paysage. Mais les moyens étant réduits, le service travaux s'est pour cela associé à deux asbl qui financent chacune une personne chargée de gérer ce réseau de promenades.

Enfin, pour compléter le tableau des pratiques favorables à la biodiversité, la commune applique le fauchage tardif sur presque tous les bords de routes (sous convention avec la Wallonie depuis 1995) et même dans d'autres espaces. Quelques semis de prairies fleuries ont été réalisés, mais dans la plupart des cas les gestionnaires ont préféré ne pas renouveler le semis et s'en tenir à un simple fauchage tardif. La végétation naturelle est suffisamment riche en fleurs pour donner un résultat esthétique satisfaisant : les marguerites, trèfles, renoncules, carottes sauvages et autres fleurs colorées se développent spontanément dans les herbes hautes.

¹ Pour le pâturage des ligneux, on pense généralement aux caprins. En effet, si tous les types de bétail peuvent consommer les jeunes pousses d'arbres, elles ne sont cependant pas mangées en priorité. Dans le cadre d'un pâturage très extensif avec des moutons, les ligneux ont donc l'occasion de se développer.

L'Actu Pôle GD Pôle wallon de Gestion Différenciée

Mundo-N
Rue Nanon, 98
5000 Namur

www.gestiondifferentiee.be

Chargés de missions - Facilitateurs "zéro pesticide"

frederic@gestiondifferentiee.be - 0470 99 03 19
valerie@gestiondifferentiee.be - 0470 99 03 20
laetitia@gestiondifferentiee.be - 0483 14 02 62
thibaut@gestiondifferentiee.be - 0483 44 00 94

Chargées de communication - organisation de formation - ...

anne-laure@gestiondifferentiee.be - 0470 40 31 91
anne@gestiondifferentiee.be - 081 390 619

juin 2015



Avec le soutien de



Wallonie